

Conseil des Sages

Compte rendu de la réunion plénière du lundi 17 juin 2019 à l'Hôtel de ville de Bléré, salle du Conseil municipal.

Présent(e)s : Monsieur Chanteloup, Maire de Bléré, Madame Cappelle, conseillère municipale et Monsieur Roux, conseiller municipal.

Mesdames : Baby, Guillemot, Laumant, Malveau et Petitbon. Messieurs : Beaugé, Berland, Bisson, Gillet, Jauneau et Robineau.

Excusé(e)s : Madame Bonnèlie, 6^e adjointe en charge de l'embellissement et du fleurissement de la ville, représentant la mairie au Conseil des Sages.

Mesdames Decaux et Viou. Messieurs Besnard et Laurençon.

Ordre du jour :

Présenté par Monsieur Berland.

1- Approbation du compte rendu de la réunion plénière du 10 décembre 2018

Monsieur Jauneau indique qu'il n'est pas d'accord avec la proposition, du fait qu'un membre du Conseil des Sages doit démissionner dès le 1^{er} septembre 2019, s'il s'engage lors d'une prochaine consultation électorale.

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité après modification du dernier mot du 3^{ème} paragraphe relatif à ce sujet, décision par proposition.

2- Aménagement d'un itinéraire et d'une signalétique touristique sur le territoire de la commune de Bléré.

Présenté par madame Malveau :

20 points vont être signalés soit sur des panneaux présentés soit sur des pupitres, soit sur des plaques apposées directement sur les murs. Dans ce cas de figure nous demanderons l'autorisation du propriétaire, en joignant une photo et le texte écrit sur le panneau et son avis quant au lieu de l'implantation.

Dimensions du panneau : 40cmx60cm. Couleur du panneau : fond blanc écriture noire, rouge pour les titres.

Tous les modèles seront présentés à la mairie et à l'ABF pour validation.

Le tracé de l'ensemble du circuit ne comportera que le numéro du point d'intérêt concerné à titre de repère contrairement à celui figurant sur le document « papier » qui mentionnera tous les points d'intérêt. Ce document comportera recto-verso le plan « ville » et le plan d'ensemble et se présentera sous forme d'un dépliant en 3 parties (autorisation à demander à l'IGN pour le plan d'ensemble du circuit).

Texte d'environ 300 caractères en français et en anglais + un dessin ou une photo.

Sur certains panneaux un flash code renvoyant à des sites (d'associations notamment) permettra d'avoir plus de renseignements sur le lieu.

CIRCUIT :

- 1 - Eglise et Place C. Bidault : pupitre;

- 2 - Belvédère : plaque (autorisation demandée à Madame Guillemot) ;
- 3 - Pont et ancien site industriel Bellevue : panneau sur pied (autorisation demandée à la DDR : Direction Départementale des Routes) ;
- 4 - Les Crespières : plaque (autorisation demandée à Monsieur Colas Rodolphe) ;
- 5 - Le Cher et barrage à aiguilles : pupitre ;
- 6 - Chapelle Jehan de Seigne : pupitre ;
- 7 - Cave coopérative et ligne de démarcation : pupitre ;
- 8 - Cimetière et tombes célèbres : plaque ;
- 9 - Bois Pateau : pupitre sur chemin communal ;
- 10 - Fief Gentil : pupitre ou plaque (autorisation à demander à Madame Heurtebise) ;
- 11 - Moulin des Aigremonts et loge de vigne : plaque ;
- 12 - Mairie Courcicauderie : pupitre ;
- 13 - Châtellenie : plaque ;
- 14 - Bois Ramé : plaque (autorisation demandée à la société DAP du Mail) ;
- 15 - Maison des Chartreux (où se trouve l'école de Musique) : plaque ;
- 16 - Espace Paul Racault : plaque : histoire du commerce et de l'artisanat (cheminée de l'ancienne tonnellerie), de la gastronomie (rillettes, rillons, andouillettes, nougat de Tours...) ;
- 17 - Laiterie : pupitre (autorisation DDR) ;
- 18 - Four à chaux : pupitre (autorisation à demander à la DDR, Direction Départementale des Routes)
- 19 - Fontenay et Maison du Passeur : plaque (autorisation à demander à Madame Carli) ;
- 20 - Les Grandes Fontaines : pupitre (autorisation du Conservatoire des Espaces Naturels du Val de Loire).

Travaux et contacts à prendre :

Devis pour 10 pupitres :

- Entreprise Deplais (Bléré) ;
- Entreprise Châtel (Bléré) ;
- ST3M, zone de la Boitardière ;
- SES à Chambourg-sur-Indre.

Devis pour 20 panneaux en « Dibon » ou « Aluplanel »

Plaques avec protection anti-reflet et anti graffiti, sans perçage à imprimer en quadrichromie :

- Entreprise Lechat (Tours)
- Entreprise CIN impression (Vouvray)
- Entreprise Imédia (Tours)

Ce projet sera présenté à « Pays Val de Loire Touraine » pour solliciter une subvention.

Il faudrait que ce travail soit terminé pour fin novembre 2019 afin de figurer au budget communal de l'année prochaine.

3 - Point sur les travaux effectués par la mairie :

Monsieur Chanteloup

Maison des Cérémonies au cimetière :

Les travaux sont presque terminés, des arbres seront plantés en novembre.

La grue va être enlevée et l'entrée au cimetière par cette porte va se faire prochainement.

Esplanade de la mairie :

Un appel d'offre sera lancé le 1^{er} août.

Vestiaires du football :

L'appel d'offre est terminé, les travaux vont commencer.

Futur lotissement de Moncartier :

La mairie va acheter la partie qui a subi des fouilles, cela permettra à l'entreprise EXEO de commencer les travaux sur l'autre partie. Certains terrains sont déjà en vente.

Logements rue Neuve :

L'entreprise V.T.H doit commencer la construction de 7 logements au lieu de 6 prévus.

Gâtine :

Toujours beaucoup d'attraits pour les jeux. Mais on a dû fermer les toilettes sèches, c'était devenu un dépotoir. Il reste 3 arbres à changer. Les barrières installées pour protéger les plantations sont souvent déplacées

De nouveaux bancs y seront installés.

4 - Aménagement du carrefour de la Place de la République :

Un groupe du Conseil des Sages (Madame Laumant, Messieurs Bisson, Berland, Jeuneau, Beaugé et Besnard) réuni le 18 mars a étudié plusieurs plans pour aménager ce carrefour, maintenant que le Monument aux Morts n'y est plus. Voir plans distribués à la réunion.

Ces travaux importants, d'un certain coût seront envisagés plus tard.

A ce sujet, Monsieur le Maire nous informe qu'il est convié à une réunion le 28 juin 2019 pour le mettre au courant de ce qu'il peut faire ou ne pas faire en cette période pré-électorale qui approche. Aucuns nouveaux dossiers après le 1^{er} janvier 2020.

5 - La réponse du Président des Villes et Conseil des Sages

Au courrier envoyé le 8 janvier 2019, dans lequel James Berland sollicitait la conduite à tenir envers un membre d'un Conseil des Sages désirant s'engager lors des prochaines élections municipales, le Président de la Fédération indique que l'engagement politique d'un Sage implique sa démission d'un Conseil des Sages.

M. Beaugé fait savoir qu'après les élections municipales de mars 2014, Monsieur Labaronne, élu maire de Bléré, lui a demandé de créer un Conseil des Sages.

Monsieur Beaugé a retrouvé l'historique de ce Conseil créé en 1989, a demandé à différentes communes comment le Conseil fonctionnait. Après réflexion, un règlement intérieur a été créé, validé par le Conseil municipal.

Le lundi 9 février 2015, à 17 H, le Conseil des Sages s'est installé à l'Hôtel de Ville, salle du Conseil municipal. Après la lecture du règlement, nous l'avons signé.

A cette époque, personne n'a mis en doute l'appellation : « Conseil des Sages ». M. Labaronne était satisfait d'avoir ce conseil qui allait siéger à la mairie.

Nous apprenons seulement aujourd'hui, que pour avoir l'appellation « Conseil des Sages » il fallait adhérer à la Fédération Française des Villes et Conseil des Sages dont le président est Monsieur Philippe GABORIAU, maire de Dompierre-sur-Yon. Que faire ?

6 - Questions diverses :

- **Le jury des Maisons fleuries** se déplacera vers le 20 juillet. Madame Baby fera partie de ce jury. Les prix seront remis le 18 octobre 2019.

- Mesdames Petitbon et Viou, Messieurs Besnard et Gillet se sont réunis le 11 mars pour parler des problèmes de la vie courante, du démarchage, du harcèlement téléphonique, des incivilités en général, de certains risques auxquels la vie moderne nous expose tous les jours.

Un compte rendu a été envoyé à chaque membre du Conseil.

Monsieur le Maire indique que des informations vont paraître dans le bulletin municipal, que certains problèmes de démarchage vont être discutés à la Communauté de Communes.

Ce groupe a aussi parlé de la **sécurité**, des premiers gestes qui sauvent et de comment se servir d'un défibrillateur.

Monsieur Gillet a pris rendez-vous avec le lieutenant Guillier pour avoir des renseignements. Le groupe serait d'accord pour avoir une formation aux premiers soins d'une durée de 3h. A voir pour une date.

Autres interventions :

Monsieur Jauneau rapporte que des voitures sont toujours stationnées sur les trottoirs ou sur des plots en ciment.

Monsieur Bisson intervient concernant la fermeture les toilettes sèches près des jeux de la Gâtine. Il serait bon de les rouvrir et peut-être y installer une chasse-d'eau raccordée au tout-à-l'égout. Il manque aussi un lavabo à l'intérieur.

Madame Guillemot, domiciliée au Belvédère, nous propose de venir visiter sa maison le vendredi 20 septembre à 15 heures.

La prochaine réunion plénière du Conseil des Sages se tiendra le **lundi 9 décembre 2019**, à 17 heures, à l'Hôtel de Ville de Bléré - salle du Conseil Municipal.

La séance est levée à 19 heures 30.

Le Secrétaire :

James Berland

La Secrétaire de séance :

Claudine Baby